



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies du bétail

Question écrite n° 63363

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la protection des troupeaux atteints par la maladie de l'ESB. L'abattage systématique, en vigueur depuis 1991, a été récemment l'objet d'examen d'un groupe d'experts de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui a conclu à la possibilité de limiter cet abattage à un abattage sélectif. Les experts ont conclu que ce passage à l'abattage sélectif était possible en termes de santé publique et de maîtrise de la santé animale. Il convient de suivre cet avis, étant constatés les ravages que produit la pratique systématique de ces opérations au sein du cheptel. Il lui demande s'il entend entériner cette évolution dans les meilleurs délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63363

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juillet 2001, page 3754